



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/22-2001

ISBN 0-660-61664-5



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail



Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 2001**

L'honorable Claudette Bradshaw
Ministre du Travail

Table des matières

Sommaire	3
Section I : Message.....	5
Section II : Rendement du Centre	6
A. Contexte social.....	6
B. Résultats stratégiques	8
Présentation de l'information financière.....	8
Section III : Rapports consolidés.....	15
Rapports législatifs annuels.....	15
Section IV : Résultats financiers	16
Aperçu des résultats financiers.....	16
Tableaux financiers récapitulatifs	16
Sommaire des crédits votés	17
Comparaison du total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles	17
Comparaison historique du total des dépenses prévues et réelles	18
Recettes disponibles	18
Passif éventuel.....	19
Autres données : Sommaire des recettes, dépenses et crédits	20
Section V : Aperçu du Ministère.....	21
Mandat, vision et mission	21
Objectifs	21
Priorités stratégiques	21
Secteurs d'activités et de service	25
Organigramme.....	26
Section VI : Renseignements supplémentaires	27
A. Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements.....	27
B. Loi applicable et nom du ministère responsable.....	28
C. Liste des rapports législatifs annuels	28

Sommaire

Le rôle du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est d'offrir une information complète sur les facteurs de danger dans les environnements de travail et sur les diverses méthodes de prévention des maladies et des blessures au travail. Depuis 20 ans, le CCHST aide les Canadiens et sert de modèle en matière d'innovation et de communication parmi les organismes semblables du monde entier.

Pour garantir la réussite de ces initiatives, il est crucial que le CCHST obtienne le soutien de ses intervenants, soit le personnel, les secteurs d'activités et les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux). La vente de produits, les services et les nombreux projets concertés fournissent les fonds essentiels pour soutenir le programme tel que décrit dans le mandat prescrit par la loi.

Dans un effort visant à recevoir des commentaires de nos composantes et à s'occuper des préoccupations sérieuses liées au sous-financement, ARC/KPMG a préparé une étude indépendante. Cette étude nous fournit des renseignements importants sur le succès obtenu par le CCHST en ce qui a trait à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. On y décrit la pertinence et la portée des programmes du CCHST dans le contexte des blessures et des décès au travail au Canada.

Ce rapport indépendant démontre clairement que 75 % des répondants qui ont recours au service de demande de renseignements et au site Web déclarent qu'ils prévoient des changements actuellement ou dans l'avenir afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail à la lumière de l'information reçue du CCHST. Le service offert affiche un très haut taux de satisfaction. Le rapport fournit des renseignements précieux pouvant servir à améliorer les programmes et les services offerts aux Canadiens.

Nous continuons d'accroître nos services par une présence accrue sur le Web et par des projets en collaboration avec des partenaires dans tout le Canada. Pour garantir la viabilité du CCHST, l'une de nos priorités immédiates et importantes consistera à trouver des fonds accrus et stables pour l'année prochaine.

Résultats stratégiques

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
Offrir aux Canadiens :	Tel que démontré par :	Figure au rapport :
un centre national consacré au perfectionnement et à la diffusion d'une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité du travail	<ul style="list-style-type: none"> ➤ le niveau de satisfaction des utilisateurs du Service des demandes de renseignements gratuit ➤ la prestation des bases de données sous des formes accessibles ➤ l'augmentation des ressources en hygiène et sécurité accessibles aux Canadiens ➤ la reconnaissance mondiale des contributions faites par le Centre à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité du travail ➤ le degré de satisfaction et de confiance des travailleurs, des employeurs et de tous les niveaux de gouvernement vis-à-vis la qualité et l'impartialité du Centre ➤ l'augmentation de reconnaissance de l'hygiène et de la sécurité du travail comme question importante dans les établissements d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ RR section II, page 9 ➤ RR section II, page 11 ➤ RR section II, page 12 ➤ RR section II, page 13 ➤ RR section II, page 14 ➤ RR section II, page 14

Section I : Message

La loi créant le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) était fondée sur la notion que tous les Canadiens avaient « ...le droit fondamental [...] à un milieu de travail sain et sécuritaire. » L'existence d'un centre national serait essentielle pour permettre aux gens d'exercer ce droit partout au pays. Ce concept bénéficie de l'appui d'intervenants tels que les provinces, les territoires, les syndicats et les groupes d'employeurs, qui collaborent en permanence avec le Centre.

Le CCHST fait des efforts pour augmenter ses services en diffusant de l'information directement auprès de la population. Ces efforts prennent la forme d'une expansion continue de « Réponses SST », notre service d'information en ligne, et par la poursuite des activités de notre service de demandes de renseignements par téléphone. En ayant recours aux portails Internet, le CCHST peut orienter les Canadiens afin qu'ils trouvent eux-mêmes rapidement des renseignements fiables en provenance de toutes les juridictions canadiennes. De plus, un portail international a été conçu afin de permettre aux Canadiens d'avoir accès à de l'information fiable en provenance d'autres pays, ce qui leur permettra d'améliorer leurs programmes d'hygiène et de sécurité.

Par des projets réalisés en collaboration avec divers ordres de gouvernement et des organismes internationaux, le CCHST travaille dans le but de faire disparaître les incidents causant des maladies et des blessures au travail qui auraient pu être évités. Le CCHST fournit un grand nombre de produits et de services pour aider les personnes et les entreprises à améliorer la sécurité dans les environnements de travail de tout le Canada.

Récemment, une révision des programmes et du recouvrement des coûts nous a fourni de l'information précieuse sur les réalisations du CCHST dans notre collectivité. Ce rapport nous donne des commentaires importants en provenance des intervenants, et il s'attaque à la question de la stabilité financière.

La question du financement du CCHST est une priorité, car c'est elle qui assurera la viabilité continue dont le Centre a besoin pour remplir son mandat imposé par la loi.

S. Len Hong
Président et administrateur en chef

CCHST, Votre partenaire en matière d'hygiène et de sécurité

Section II : Rendement du Centre

Cette section présente, pour le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail :

- A. Le contexte social
- B. Les prévisions en matière de rendement
- C. Les examens clés

A. Contexte social

Le CCHST a été créé en 1978, par une loi du Parlement en réponse aux besoins qu'avaient les Canadiens de disposer d'un organisme national qui ait pour mandat de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire.

L'objectif principal du CCHST est de fournir aux Canadiens de l'information sur les dangers en milieu de travail. Cet objectif est solidement ancré au sein du mandat du CCHST.

Le CCHST est la ressource nationale du Canada en matière d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail. Il vise à promouvoir l'hygiène et la sécurité en milieu de travail, à aider à établir des normes élevées en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité et à favoriser la consultation et la collaboration entre les gouvernements, les syndicats et les employeurs dans le but de réduire ou d'éliminer les risques d'accidents au travail.

La vision du CCHST est de devenir le centre de ressources d'information le plus utilisé en matière d'hygiène et de sécurité au travail qui permettra aux Canadiens d'avoir facilement accès à de l'information et à des services de grande qualité.

Le CCHST est administré par un Conseil des gouverneurs tripartite représentant les employés, le gouvernement et les entreprises. Le conseil veille à la prestation de services fiables et complets. Le CCHST travaille en étroite collaboration avec tous les ordres de gouvernement du Canada, les commissions des accidents du travail, les organismes internationaux responsables des questions relatives à la santé, les syndicats et les groupes d'employeurs dans de nombreux projets communs qui visent à fournir aux Canadiens de l'information de grande qualité sur l'hygiène et la sécurité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'orientation stratégique du CCHST, veuillez consulter l'Annexe A.

L'hygiène et la sécurité au travail est une question importante au Canada. Les sources de données canadiennes nous ont permis d'établir une corrélation entre les blessures et les décès au travail, et le nombre de travailleurs employés (la population à risque en ce qui a trait aux dangers en milieu de travail). En 1997 au Canada, on comptait 12,3 millions de travailleurs actifs occupés. Presque 400 000 d'entre eux ont été blessés, ce qui a résulté en une perte de temps de travail. Au total, 818 personnes ont trouvé la mort au travail. Chaque minute travaillée coûte 77 500 \$ à l'économie canadienne sous forme d'indemnités versées à des travailleurs pour cause de maladie et de blessures. En 1998, un travailleur canadien sur 18 en moyenne a été blessé au travail, ce qui représente une blessure au travail à toutes les 9 secondes travaillées.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les données sur les blessures et les décès au travail pour 1970 et 1997. On a connu des réductions importantes du nombre de blessures et de décès comparativement au nombre de travailleurs, mais les nombres restent élevés. Ces réductions résultent vraisemblablement de divers facteurs, comme les technologies en évolution, les travailleurs mieux scolarisés et les initiatives prises par l'industrie de concert avec les politiques et les programmes d'hygiène et de sécurité au travail, y compris les activités du CCHST.

Blessures et décès au travail au Canada

Année	Employés (en millions)	Blessures	Décès	Blessures (par million de travailleurs)	Décès (par million de travailleurs)
1970	7,03	301 653	918	42 909	131
1997	12,33	398 724	818	32 417	67

Source : Développement des ressources humaines Canada, *Les accidents du travail au Canada et leurs coûts*, 1999.

De petites réductions réalisables des risques peuvent résulter en de grands avantages pour la société. Les coûts, pour la société canadienne, des risques menant à des blessures et à des décès en 1997 et leurs conséquences s'élevaient à quelque 18 milliards de dollars. Vous trouverez les détails des coûts relatifs aux accidents et aux maladies pour la société dans notre étude disponible à l'adresse www.cchst.ca.

Si les activités du CCHST menaient à une réduction de 1 % de ces coûts et de ces conséquences, nous pourrions éviter 4 000 blessures et huit décès. La recherche, dont on trouve les grandes lignes dans les rapports, indique que la société canadienne devrait affecter 186 millions de dollars pour atteindre cette réduction.

En tant qu'organisme national, le CCHST entreprend un grand nombre d'activités pour atteindre ses objectifs. Voici les activités du CCHST :

- La diffusion de documents techniques, de données et de renseignements relatifs à la sécurité à l'intention des responsables de l'hygiène et de la sécurité, des responsables des environnements de travail et du système d'éducation. Un élément important de cette activité consiste à améliorer la coordination de la diffusion de l'information sur l'hygiène et la sécurité au travail.
- La promotion et l'évaluation de la recherche sur les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité.
- La prestation de formation et de conseils d'expert liés à l'hygiène et à la sécurité au travail.
- La participation à des réunions et à des conférences.
- Autres activités compatibles avec le mandat visant à promouvoir une hygiène et une sécurité renforcées dans le milieu de travail ainsi que la santé mentale et physique des travailleurs canadiens.

B. Résultats stratégiques

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Besoins en matière de ressources par organisme et par secteur d'activités

Comparaison du total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles pour 2000-2001, par organisme et par secteur d'activités

Secteur d'activités CCHST	\$
Dépenses prévues	1 531 000
Total autorisé	2 400 476
Dépenses réelles	2 359 337

Remarque : Le CCHST n'a qu'un secteur d'activités

Résultats stratégiques

La mesure de l'efficacité et de la réalisation des programmes, qui fournit de l'information visant à apporter des changements sociaux, représente un défi. Les renseignements statistiques portant sur le nombre de contacts effectués avec les clients et la satisfaction à l'égard du service peuvent être atteints. Toutefois, il est difficile d'établir une corrélation directe entre nos produits et services et la réduction du nombre d'accidents et de maladies.

Il existe de nombreux facteurs qui contribuent aux maladies et aux blessures au travail. Notre objectif est de fournir à tout le monde les outils nécessaires pour être informés sur les risques et bien renseignés sur les mesures à prendre pour prévenir les blessures et les maladies.

Pour nous aider à évaluer nos réussites en ce qui concerne la sensibilisation des Canadiens et la mise en œuvre de changements, nous avons commandé une évaluation de programme indépendante et un examen du recouvrement des coûts. Cette étude nous a aidé à mesurer les résultats et à recevoir des commentaires des Canadiens. Vous pouvez consulter le rapport complet à l'adresse suivante : www.ccohs.ca.

Comment nous y prenons-nous pour obtenir nos résultats stratégiques? La réussite peut être démontrée comme suit :

Sommaire des résultats stratégiques

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	
Offrir aux Canadiens :	Indicateurs de rendement tels que démontrés par :
un centre national consacré au perfectionnement et à la diffusion d'une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité du travail	<ul style="list-style-type: none">➤ le niveau de satisfaction des utilisateurs du Service des demandes de renseignements gratuit➤ la prestation des bases de données sous des formes accessibles➤ l'augmentation des ressources en hygiène et sécurité accessibles aux Canadiens➤ la reconnaissance mondiale des contributions faites par le Centre à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité du travail➤ le degré de satisfaction et de confiance des travailleurs, des employeurs et de tous les niveaux de gouvernement vis-à-vis la qualité et l'impartialité du Centre➤ l'augmentation de reconnaissance de l'hygiène et de la sécurité du travail comme question importante dans les établissements d'enseignement

Indicateur de rendement : Niveau de satisfaction à l'égard du service gratuit de demandes de renseignements

Les agents aux demandes de renseignements forment une équipe de spécialistes de l'hygiène et de la sécurité au travail et de la recherche d'information qui ont accès à toutes les publications du CCHST, aux bases de données internationales et à une bibliothèque interne très riche, qui leur permettent de donner des réponses pertinentes et à jour. Nous avons répondu à plus de 1,5 millions de demandes de renseignements par l'entremise du service Internet *Réponses SST*. En affichant les questions les plus fréquemment demandées dans le site Web à la portée de tous, nous offrons aux Canadiens de l'information disponible tous les jours, 24 heures sur 24.

Au total, nous répondons de façon personnalisée à 14 500 demandes de renseignements par année par l'entremise de ce centre de service de demandes de renseignements gratuit, confidentiel et bilingue, en plus des 1,5 millions de réponses que nous fournissons par l'entremise du site Web du CCHST.

Pour ce qui est des questions plus complexes, les Canadiens peuvent aussi communiquer gratuitement avec des spécialistes de la santé au travail par téléphone ou par courriel. Ce service est confidentiel. Le CCHST et ses partenaires en font la promotion partout au Canada en ayant recours à divers moyens comme les foires commerciales, le Web, les pages bleues de l'annuaire téléphonique et les publications du CCHST. En 2000-2001, ce service a permis de répondre directement à 14 500 demandes de renseignements.

Le Service des demandes de renseignements est disponible pour répondre aux Canadiens par l'entremise de son service téléphonique, par courriel, par télécopieur et par Internet.

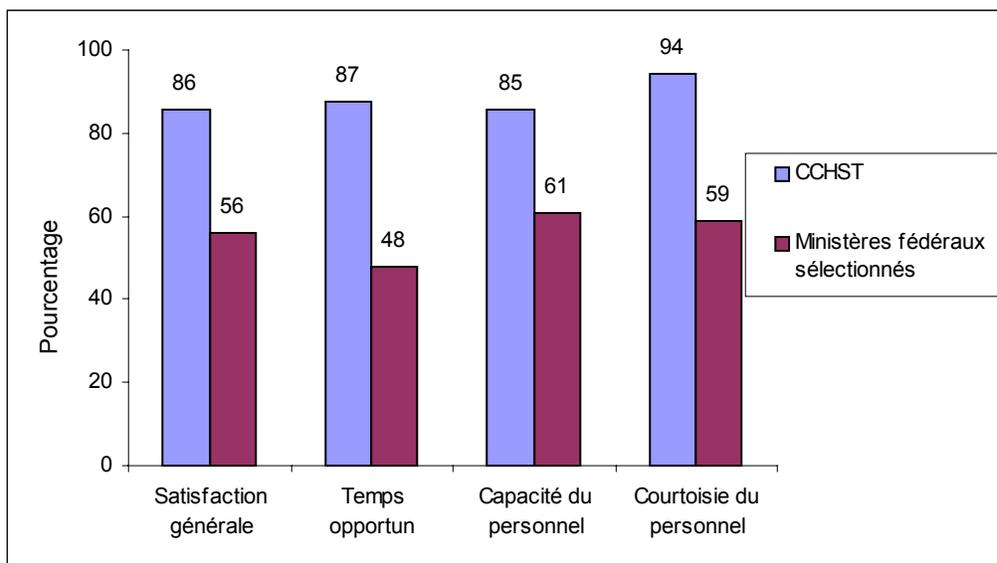
Dans le cadre de l'étude d'évaluation, un sondage indépendant auprès des utilisateurs du Service des demandes de renseignements a été mené par l'entremise d'entrevues téléphoniques et sur le Web. Les renseignements ainsi recueillis par le Service des demandes de renseignements du CCHST serviront, entre autres, à :

- Améliorer les programmes d'hygiène et de sécurité
- Élaborer des pratiques exemplaires
- Se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité au travail
- Information destinée à l'éducation ou à la formation
- Utilisation personnelle de l'information.

Environ 75 % de l'information du CCHST utilisée par les répondants porte sur les changements actuels ou à venir dans l'environnement de travail et qui pourraient contribuer à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Les indicateurs de rendement clés (p. ex. exécution en temps opportun, capacités et courtoisie du personnel), de concert avec la satisfaction générale à l'égard du service, nous permettront d'élaborer une série de mesures visant à mesurer la qualité du service. Les répondants ont donné une très bonne note au Service des demandes de renseignements du CCHST pour tous les indicateurs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des chiffres pour le CCHST avec un exemple de comparaison par rapport aux ministères fédéraux offrant un service d'information.

Niveau de satisfaction à l'égard du Service des demandes de renseignements du CCHST



Les éléments de référence relatifs à la satisfaction des clients qui servent à comparer le niveau de satisfaction à l'égard des produits et des services du CCHST pour ce rapport apparaissent dans *Les citoyens d'abord 2000* (Erin Research).

En plus de servir la personne qui communique avec le CCHST, l'étude montre qu'environ 9 % des répondants ont précisé que plus de 100 membres de leur organisme avaient recours à l'information du CCHST. Cela indiquerait que le CCHST atteint son objectif stratégique qui est d'atteindre les travailleurs canadiens afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Nombre de personnes qui utilisent l'information du CCHST

Nombre	Fréquence	%
1	71	25
2-10	105	38
11-100	66	24
101-500	18	6
501-1000	8	3
Ou plus de 1000	11	4
Total	279	100

Réponses SST

Réponses SST couvre plus de 500 sujets relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail. L'information est présentée sous la forme de « questions et réponses », et les sujets sont choisis à partir des questions reçues par le Service des demandes de renseignements.

Plus de 2 500 questions et réponses se trouvent dans le site Web, qui a permis de répondre à plus de 1,5 millions de demandes de renseignements sur l'hygiène et la sécurité cette année.

Ce site Web a été conçu afin d'accroître le niveau de service offert aux Canadiens.

Le CCHST offre le Service des demandes de renseignements depuis 20 ans, ce qui lui permet de connaître les questions les plus fréquemment posées. Nos services bilingues sont offerts à peu de frais 365 jours par année. Internet fournit instantanément de l'information aux personnes qui en ont le plus besoin.

Les utilisateurs finaux constituent le public visé pour cette information. Ce programme a été couronné de succès : il a permis de servir quelque 450 000 demandeurs et de répondre à plus de 1,5 millions de questions au cours de l'année dernière.

Les commentaires en provenance des utilisateurs du site Web indiquent que l'information est partagée, en moyenne, avec 10 autres personnes au sein de l'organisme. Au total, 75 % des répondants ont indiqué que l'utilisation de l'information en provenance du CCHST était liée à des changements actuels ou à venir dans l'environnement de travail qui pourraient améliorer l'hygiène et la sécurité au travail. Cela laisse entendre que l'information disponible dans le site Web du CCHST sert à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail, ce qui contribue à la diminution du nombre de blessures et de décès au travail.

Le CCHST a atteint son objectif stratégique qui vise à satisfaire les utilisateurs du Service des demandes de renseignements et à partager le plus d'information possible dans le but d'apporter des changements dans l'environnement de travail.

Indicateur de rendement : Offre de bases de données dans des formats utilisables

Le CCHST continue de fournir de l'information dans un grand nombre de formats afin de répondre aux besoins des utilisateurs finaux. L'information est disponible sur papier, dans Internet, dans l'intranet, dans le Web et sur disque compact. Toute l'information diffusée par des moyens électroniques est présentée de façon très facile à utiliser et à consulter afin de bien servir le client. Parmi les produits qu'offre le CCHST, on compte plus de 60 bases de données. Des publications nouvelles et révisées sont conçues chaque année afin de répondre aux besoins des travailleurs canadiens. La publication *Contrôle du bruit dans l'industrie*, de même que les nouvelles éditions de *Prévention de la violence en milieu de travail*, *Health and Safety Committees*, *Guide santé sécurité des travailleurs scolaires*, *Guide santé sécurité des services alimentaires* et *L'ergonomie au bureau*, ont été publiées en 2000.

- De nouvelles publications sont produites pour répondre aux besoins propres des Canadiens
- Les publications sont une méthode bon marché de diffuser de l'information spécialisée directement aux travailleurs, et qui peut être utilisée au travail

Le CCHST compte plus de 3 000 clients qui utilisent les produits qu'il a à vendre. Le sondage indique que les produits sont utilisés à grande échelle et que l'information est partagée avec un grand nombre de personnes.

Nombre de personnes au sein de l'organisme qui utilisent l'information du CCHST

Produit	De 1 à 10 (%)	De 11 à 100 (%)	De 101 à 1 000 (%)	Plus de 1 000 (%)
FS, ChemInfo	56	26	15	3
Chempendium	69	22	6	3
RTECS	83	7	7	3
OSHLINE, NIOSHTIC	58	16	11	16
OSH Candata	64	29	7	0
Guides santé sécurité	87	13	0	0
Législation SST	69	28	3	0
INCHEM	90	10	0	0
INTOX	80	0	0	20
Tous les produits	67	21	9	4

Source : Étude sur les clients du CCHST

Les principes fondamentaux du CCHST indiquent que l'importance de l'utilisation de ses produits et de ses services pour promouvoir des changements actuels et à venir dans l'environnement de travail doit se refléter en une amélioration de l'hygiène et de la sécurité au travail, et donc en une diminution du nombre d'accidents et de blessures. Dans l'ensemble, 56 % des acheteurs ayant répondu au sondage ont indiqué que les produits du CCHST servaient à promouvoir des changements menant à des améliorations liées à l'hygiène et à la sécurité au travail. Les acheteurs de guides de la santé et de la sécurité du CCHST étaient de loin les plus susceptibles (92 %) de déclarer que les guides servent à améliorer l'hygiène et la sécurité.

Indicateur de rendement : Accroître la disponibilité de ressources impartiales et fiables pour les Canadiens

Le CCHST garde de l'information actuelle et est impartial en ce qui a trait à l'information qu'il fournit aux travailleurs et aux environnements de travail du Canada. La nature tripartite de son Conseil des gouverneurs formée de représentants des syndicats, des entreprises et des gouvernements garantit l'impartialité des services du CCHST. Les membres du Conseil des gouverneurs se réunissent trois fois par année afin d'étudier les plans opérationnels et les commentaires en provenance de ses membres. Les Canadiens en tirent avantage en ayant accès à des renseignements impartiaux qui peuvent leur servir à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail. L'information est fiable et de grande qualité. Les initiatives de collaboration avec des organismes internationaux aident le CCHST à obtenir et à mettre à jour de l'information en provenance du monde entier sur la prévention des maladies et des

blesures liées à l'environnement de travail. De l'information pertinente en provenance d'autres pays est ainsi fournie aux Canadiens.

Un bon exemple de partenariat international est l'élaboration par le CCHST d'un site Web canadien en collaboration avec l'Union européenne. Ce portail Internet est le fruit d'une collaboration fondée sur le partage d'une information de grande qualité présentée dans un même format pour chaque pays, p. ex. les pratiques exemplaires, la recherche, les statistiques, et la législation et la réglementation. À présent, grâce à ces ententes, les Canadiens disposent d'une méthode efficace pour recueillir des renseignements impartiaux et fiables sur divers sujets, et ce dans le monde entier par l'entremise d'un portail international. Vous pouvez consulter ce site à l'adresse <http://www.eu-ccohs.org>.



Voici un autre résultat stratégique : le portail national des organismes gouvernementaux responsables de l'hygiène et de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs de toutes les juridictions du Canada. CANOSH représente un point d'accès unique pour les Canadiens qui cherchent de l'information fiable et de grande qualité sur l'hygiène et la sécurité au travail en provenance des organismes gouvernementaux. Vous pouvez consulter ce site à l'adresse <http://www.canoshweb.org>.

Un site Web national regroupant les 14 juridictions gouvernementales du Canada aidera les Canadiens à se retrouver facilement dans le dédale de règlements et d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'indemnisation et le travail.

www.canoshweb.org

Le CCHST a également formé un partenariat avec le Réseau canadien de la santé, qui est un service national et bilingue dans Internet.

Ce partenariat vise à améliorer l'accès à de l'information pertinente, crédible et en temps opportun sur la santé et le bien-être, ainsi qu'à renforcer les réseaux de promotion de la santé partout au Canada.

En tant que partenaire du Réseau canadien de la santé, le CCHST élabore de l'information sur la santé au travail pour les Canadiens dans le cadre d'un service national et intégré d'information sur la santé.

Le CCHST a été choisi en raison de sa bonne réputation d'organisme crédible et digne de confiance qui peut regrouper l'expertise actuelle en matière d'hygiène au travail et en raison de ses sources d'information éprouvées. Par la création de ces partenariats, le CCHST diffuse de l'information à un plus grand nombre de Canadiens.

Vous trouverez des détails sur d'autres partenariats et initiatives de collaboration qui aident à contribuer à l'atteinte de cet objectif dans le rapport annuel du CCHST dans notre site Web www.cchst.ca.

Indicateur de rendement : Reconnaissance mondiale en tant que contributeur de première importance à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité au travail

En tant que service national d'archives sur l'hygiène et la sécurité au travail, le CCHST partage de l'information avec les principaux centres sur l'hygiène et la sécurité au travail à travers le monde entier. Cela comprend notre rôle à titre de centre national membre du Centre international d'information de sécurité et d'hygiène du travail, Bureau international du Travail. Des bases de données internationales sont entretenues et mises à la disposition des Canadiens.

Le CCHST crée de l'information et distribue 60 bases de données. Dans notre site Web, vous trouverez un résumé de ces produits. Grâce à une collaboration avec de nombreux organismes internationaux, le CCHST obtient l'information la plus récente sur l'hygiène et la sécurité au travail, et peut ainsi la partager avec les Canadiens.

La reconnaissance du CCHST en tant que chef de file à l'échelle mondiale en matière d'hygiène et de sécurité au travail prend la forme de partenariats avec d'autres organismes du monde entier. Par exemple, le CCHST est responsable de la production d'IPCS Intox, qui est le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISC) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Plus de 100 experts en provenance de 75 pays participent à ce projet qui vise à augmenter la capacité des pays du monde de faire face à des situations d'urgence découlant d'une exposition à des produits toxiques. INCHEM est un autre projet qui est aussi produit grâce à une collaboration avec l'OMS. Cette information est essentielle à une gestion saine des produits chimiques qui ont des effets sur l'environnement et la santé humaine. En juin 2001, cette information était disponible gratuitement dans Internet.

Indicateur de rendement : Niveau de satisfaction/confiance des employés, des entreprises et de tous les ordres de gouvernement en ce qui concerne la qualité et l'impartialité du CCHST

Le Conseil des gouverneurs tripartite, qui compte des représentants des employés, des entreprises et des gouvernements, garantit la nature impartiale des services du CCHST. Les membres du conseil se réunissent trois fois par année pour étudier les plans opérationnels et écouter les commentaires de ses membres. La satisfaction des intervenants peut être démontrée par les nombreux projets de collaboration réalisés dans tout le Canada. Vous trouverez les détails dans notre rapport annuel.

La qualité des produits du CCHST tel que mesurés dans une étude indépendante donne les taux de satisfaction générale suivants en ce qui concerne les personnes très satisfaites ou passablement satisfaites :

Produit	Utilité	Clarté	Validité scientifique	Fiabilité de l'information
Tous les produits	84 %	88 %	83 %	87 %

Indicateur de rendement : Reconnaissance de l'hygiène et de la sécurité au travail dans les établissements d'enseignement

Programme d'appui à l'éducation

Dans le but d'augmenter les connaissances des jeunes et des futurs décideurs de l'industrie, nous avons créé le Programme d'appui à l'éducation. En échange de frais très peu élevés, les établissements postsecondaires peuvent obtenir un ensemble de produits du CCHST disponibles par l'entremise de leur intranet. En plus de fournir de l'information aux étudiants, le programme a été élaboré pour aider les professionnels de l'hygiène et de la sécurité sur le campus dans leurs travaux universitaires, et les facultés dans leur rôle d'enseignement afin d'augmenter les connaissances et les compétences des étudiants en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité au travail, et ce dans tous les domaines.

- La promotion de l'hygiène et de la sécurité du travail se fait en milieu enseignant grâce au *Programme d'appui à l'éducation* offert par le CCHST.
- Les bases de données ont été mises à la disposition de 2 millions d'étudiants et d'enseignants en 2000-2001.
- Plus de 87 établissements postsecondaires y participent

Comme les jeunes font face à un risque élevé d'accidents dans l'environnement de travail, cette information nous aidera à fournir des données techniques et à accroître la sensibilisation.

En travaillant pour atteindre son objectif visant à accroître la sensibilisation dans les établissements d'enseignement, le CCHST a participé à une conférence nationale sur les jeunes, l'hygiène et la sécurité. Cela nous a permis de recueillir de l'information intéressante reçue des étudiants, et à la création d'une « Zone des jeunes » dans notre site Web qui nous permettra de fournir des renseignements pratiques destinés aux jeunes qui entrent sur le marché du travail.

Dans le cadre de son objectif à long terme visant à rejoindre les jeunes, le CCHST a élaboré, en collaboration avec le ministère du Travail de l'Ontario et le ministère de l'éducation de l'Ontario, un manuel de ressources SST pour les programmes d'enseignement secondaire en Ontario. Les résultats directs de cette initiative sont difficiles à mesurer, et tous leurs effets pourraient prendre plusieurs années à se faire sentir.

III. Rapports consolidés

Liste des rapports législatifs et ministériels

- Rapport annuel au Parlement par le Conseil des gouverneurs du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – 2000-2001
- Rapport des plans et priorités – 2000-2001
- Étude sur l'évaluation des programmes et le recouvrement des coûts 2001

Ces documents figurent à l'adresse suivante : <http://www.cchst.ca>.

Section IV

Aperçu des résultats financiers

Les recettes provenant de la vente de produits et de services étaient légèrement supérieures à celles de l'année dernière. Les dépenses ont eu lieu strictement dans les limites du budget. Les estimations supplémentaires (A) ont été reçues comme partie intégrante de nos fonds prévus avec DRHC et le Conseil du Trésor.

Les mécanismes de financement pris avec DRHC et le Conseil du Trésor sont en place pour 2001-2002. Cependant, le problème du manque de fonds cette année est actuellement à l'étude, de concert avec le Conseil du Trésor. Nous cherchons une solution à long terme au problème du déficit. Les problèmes de nature financière sont une préoccupation constante, mais le CCHST s'engage à maintenir son niveau de service actuel pour les Canadiens. Tous les efforts sont consentis afin de garantir les fonds de base appropriés, ce qui nous permettra de veiller à ce que le rôle du CCHST, qui consiste à appuyer le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire, ne soit pas compromis.

Tableaux financiers récapitulatifs

Les tableaux suivants s'appliquent au CCHST:

Tableau 1 Sommaire des crédits votés.....	17
Tableau 2 Comparaison du total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles.	17
Tableau 3 Comparaison historique du total des dépenses prévues et réelles.....	18
Tableau 4 Recettes disponibles.....	18
Tableau 5 Passif éventuel	19
Tableau 6 Autres données : Sommaire des recettes, dépenses et crédits.....	20

Tableau 1

Sommaire des crédits votés

Autorisations pour 2000-2001- Partie II du budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en millions de \$)

Crédit	2000-2001		
	Dépenses prévues	Total des autorisations	Réelles
Crédit 20	1,5	1,5	1,5
Budget des dépenses supplémentaires (A)		0,6	0,6
Ajustements, garanties et transferts		0,3	0,3
Total pour le ministère	1,5	2,4	2,4

Les autorisations totales correspondent aux estimations principales plus les estimations supplémentaires

Tableau 2

Comparaison du total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles 2000-2001

(en millions de \$)

Secteur d'activités	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes créditées	Total des dépenses nettes
CCHST	87	7,3	-	-	7,3	5,8	1,5
Total des crédits	87	8,2	-	-	8,2	5,8	2,4
Réelles	82	6,7	-	-	6,7	4,3	2,4
Autres recettes et dépenses							
Autres recettes non créditées							-
Total des crédits							-
Réelles							-
Coûts des services fournis par les autres ministères							0,3
Total des crédits							0,3
Réelles							0,3
Coûts nets du programme							
Total des crédits							2,7
Réelles							2,7

Tableau 3
Comparaison historique du total des dépenses prévues et réelles
(en millions de \$)

Secteur d'activités	Réelles 1998- 1999	Réelles 1999- 2000	Dépenses prévues	2000-2001	
				Total des autorisations	Réelles
CCHST	2,4	3,0	1,5	2,4	2,4
Total	2,4	3,0	1,5	2,4	2,4

Tableau 4
Recettes disponibles
(en millions de \$)

Secteur d'activités	Réelles 1998-1999	Réelles 1999-2000	Recettes prévues	2000-2001	
				Total des autorisations	Réelles
CCHST	4,2	4,1	5,8	5,8	4,3
Total des recettes à valoir sur le crédit	4,2	4,1	5,8	5,8	4,3

Tableau 5

Passif éventuel

Obligations et litiges en cours ou imminents :

Au 31 mars 2001, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail n'avait aucun passif non réglé

Autres éléments de passif :

Indemnités de vacances	268 177 \$
Indemnités de départ des employés	503 033 \$
Total	771 210 \$

Indemnités de vacances :

Les employés ont le droit de reporter les vacances non utilisées d'une année à l'autre jusqu'à concurrence de 30 jours. Ces coûts ne sont comptabilisés que lorsque les indemnités sont versées.

Indemnités de départ :

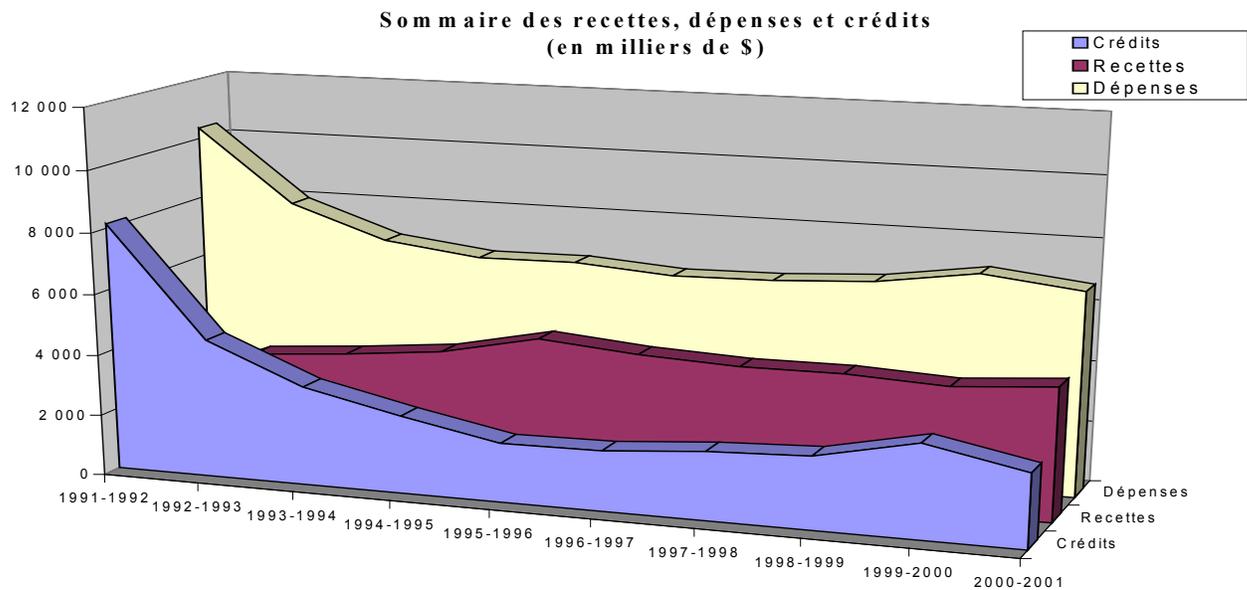
Les indemnités de départ sont calculées d'après la formule suivante pour tous les employés : deux semaines de paie pour la première année d'emploi continu et une semaine de paie pour chaque année additionnelle d'emploi continu. Ces coûts ne sont comptabilisés que lorsque les indemnités sont versées.

Indemnités de maladie :

Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces crédits de congés de maladie ne représentent pas des avantages acquis et ne peuvent servir qu'en cas de maladie. Les crédits de congés de maladie accumulés qui seront payables dans les exercices futurs ne peuvent être raisonnablement déterminés. Par conséquent, aucun montant ne figure dans le tableau ci-dessus. Les indemnités de maladie sont imputées au fonds de fonctionnement pour l'exercice au cours duquel elles sont versées.

Régime de retraite :

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail versent des cotisations au Régime. Les cotisations du Centre sont imputées aux dépenses courantes et représentent le passif global du Centre.



**Tableau 6 – Autres données (applicable uniquement au CCHST)
Sommaire des recettes, dépenses et crédits**

	Réelles									
(en milliers de \$)	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Recettes	2 220	3 429	3 671	3 984	4 649	4 373	4 226	4 239	4 086	4 328
Dépenses	10 362	7 974	6 915	6 532	6 575	6 340	6 399	6 578	7 044	6 688
Crédits	8 142	4 545	3 244	2 548	1 926	1 967	2 222	2 359	3 043	2 400

Section V : Aperçu du Ministère

Mandat, vision et mission :

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en 1978 par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (S.R. 1985, chap. C-13), qui donne pour mandat au Centre de promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

Le CCHST est le référentiel national du Canada en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Il sert à promouvoir l'hygiène et la sécurité du milieu de travail, à faciliter l'établissement de normes élevées dans ce domaine et à promouvoir la consultation et la collaboration entre les pouvoirs publics, les syndicats et les employeurs, afin de réduire ou d'éliminer les risques professionnels.

Le CCHST envisage devenir un service monoposte où les Canadiens pourront facilement se documenter et obtenir des services de haute qualité sur l'hygiène et la sécurité du travail.

Le CCHST relève du Parlement par l'entremise du ministre du Travail. Le Centre est un établissement public selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Objectifs

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur l'hygiène et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décision responsable, favorise l'évolution du milieu de travail, sensibilise les intéressés à la nécessité de promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail, et soutient l'éducation et la formation.

Priorités stratégiques

Le CCHST est régi et dirigé par un Conseil des gouverneurs tripartite composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électors respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois l'an pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. Lors de sa réunion

CONFÉRENCES ET EXPOSITIONS

En 2000-2001, le CCHST a participé aux conférences et expositions suivantes

AMERICAN INDUSTRIAL HYGIENE CONFERENCE AND EXPOSITION
Orlando, Floride

DOFASCO HEALTH & SAFETY FAIR
Hamilton, Ontario

HEALTH & SAFETY 2000
Toronto, Ontario

ENVIRONMENTAL MANAGEMENT & COMPLIANCE,
Toronto, Ontario

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES JEUNES AU TRAVAIL
Ottawa, Ontario

SCHOOL TO WORK TRANSITIONS 2000
Toronto, Ontario

CONFÉRENCE ANNUELLE DE LA NEWFOUNDLAND & LABRADOR INDUSTRIAL HEALTH & SAFETY ASSOCIATION
St. John's, Terre-Neuve

ENVIROTECH 2000
Toronto, Ontario

VILLE DE TORONTO, JOINT HEALTH & SAFETY COMMITTEE RECOGNITION DAY
Toronto, Ontario

CONFÉRENCE DU SCFP
Niagara Falls, Ontario

SAFE COMMUNITIES FOUNDATION
Hamilton, Ontario

CAMPUS SAFETY, HEALTH AND ENVIRONMENTAL MANAGEMENT ASSOCIATION 2000
Palo Alto, Californie

CONFÉRENCE ALPHABÉTISATION ET SANTÉ
Ottawa, Ontario

PULP & PAPER HEALTH & SAFETY ASSOCIATION
Mississauga, Ontario

NATIONAL SAFETY COUNCIL
Orlando, Floride

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Calgary, Alberta

CONFÉRENCES ANNUELLES DE LA SAFE COMMUNITIES FOUNDATION
Peterborough et Kitchener, Ontario

ENVIRONMENTAL LAW & REGULATION IN ONTARIO CONFERENCE
Toronto, Ontario

CPR WELLNESS CONFERENCE
Markham, Ontario

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Montréal, Québec

10^E CONFÉRENCE BRÉSILIENNE SUR L'ERGONOMIE
Brésil, Amérique du Sud
(CCHST représenté par un distributeur)

ENERGY & ENVIRONMENTAL CONFERENCE
Toronto, Ontario

DRHC, RÉGION DE L'ONTARIO, FORUM SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Mississauga, Ontario

NOVA SCOTIA SAFETY COUNCIL 19TH OH&S CONFERENCE
Halifax, Nouvelle-Ecosse

de janvier 1997, le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du Centre, qui ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'hygiène et de la sécurité du travail :

La Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail autorise le Centre à entreprendre une large gamme d'activités afin de « promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire ».

Le Conseil des gouverneurs du Centre désire que ces principes directeurs servent de guide au Centre à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.

1. Le Conseil réaffirme son engagement à appuyer le CCHST et le rôle utile qu'il joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance d'une structure administrative tripartite pour le Centre.

Le Centre doit continuer à servir de source impartiale de renseignements techniques et d'expertise à l'intention des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, et ce afin d'assurer la santé et la sécurité en milieu de travail.

Le Centre doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à l'hygiène et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de sauvegarder le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le Centre devront faire connaître aux ministres responsables l'excellence et le rôle que joue le Centre afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.
3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du Centre. Il recommande que le Centre poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le

PRÉSENTATIONS ET ATELIERS

En 2000-2001, le CCHST a participé aux présentations et ateliers suivants

OSH 2000

Cours de perfectionnement professionnel sur la toxicologie
Santé-sécurité et Internet
Forum sur la violence en milieu de travail

Conceptions erronées au sujet des postes de travail informatisés
Législation et informatique
Sources d'information sur la salubrité de l'environnement
Comment répondre aux questions de tous les jours sur la santé et la sécurité
Toronto, Ontario

SASKATCHEWAN SAFETY COUNCIL CONFERENCE
Séminaires sur la sécurité industrielle 2000
Saskatoon, Saskatchewan

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Ressources Internet/CCHST
Toronto, Ontario

ONTARIO MUNICIPAL HEALTH AND SAFETY REPRESENTATIVES ASSOCIATION
Internet/CCOHS Resources
Brampton, Ontario

M*MASTER UNIVERSITY OCCUPATIONAL HEALTH ROUNDS
Ressources Internet/CCHST
Hamilton, Ontario

E-OSHE WORLD: SEEING THE FUTURE
4th International Occupational Safety, Health and Environment Information Conference
Dublin, Irlande

NEW HORIZONS HEALTH & SAFETY CONFERENCE
Prévention de la violence en milieu de travail
Chatham, Ontario

SPECIAL LIBRARIES ASSOCIATION ANNUAL CONFERENCE
OSHLINE
Pittsburgh, Pennsylvanie

ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS DE LA LÉGISLATION OUVRIÈRE (ACALO)
Marketing social
Whitehorse, Yukon Territory

ASSOCIATION DES COMMISSIONS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU CANADA
Comment le CCHST peut aider les commissions à prévenir les accidents
Charlottetown, I.-P.-E.

défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du Centre.

Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et autres organisations de considérer le Centre comme une source potentielle de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le Centre en vue de permettre l'accès public aux services offerts par le Centre entre autres sur CD-ROM et par Internet.
5. Le Conseil recommande au Centre d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur l'hygiène et la sécurité au travail.
6. Le Conseil reconnaît que le Centre est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à soumettre leurs fiches techniques au Centre, dans la mesure du possible.
7. Le Conseil recommande que les ressources du Centre soient disponibles sous la forme la plus pratique pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.
8. Le Conseil encourage le Centre à établir des partenariats avec des autorités spécifiques afin de promouvoir la visibilité et la diffusion de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.

PRÉSENTATIONS ET ATELIERS

(suite)

CANADIAN ASSOCIATION OF LABORATORY ANIMAL MANAGEMENT
Responsabilités en vertu de la législation canadienne sur la santé et la sécurité au travail
Ottawa, Ontario

GREY-BRUCE HUMAN RESOURCE ASSOCIATION
Prévention de la violence en milieu de travail
Owen Sound, Ontario

WHSC ANNUAL PLANNING RETREAT AND CONSTITUENCY CONSULTATION SESSION
La santé et la sécurité en cette époque de mondialisation et de changement technologique
Alliston, Ontario

UNIVERSITÉ DE TORONTO
Étudiants en maîtrise ès sciences de la santé
Sources d'information SST : Ressources informatisées du CCHST
Toronto, Ontario

UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
Sources d'information SST : Ressources informatisées du CCHST
Vancouver, BC

UNIVERSITÉ M^cMASTER, OCCUPATIONAL HEALTH, HYGIENE AND TOXICOLOGY ROUNDS
La violence en milieu de travail
Hamilton, Ontario

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE WINDSOR
Produits et services du CCHST et Réseau canadien de la santé (RCS)
Windsor, Ontario

PETIT DÉJEUNER DE TRAVAIL DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SCSST)
Légendes urbaines
Burlington, Ontario

PETIT DÉJEUNER DE TRAVAIL DE ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS (APAI)
Légendes urbaines
Niagara Falls, Ontario

MEASURING AND MANAGING OH&S CONFERENCE
Improving Health & Safety in the Workplace Nationwide
A Reality Check
Toronto, Ontario

9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres autorités fournissent systématiquement au Centre tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et meilleures pratiques.

Le président et administrateur en chef (PAC) ainsi que le personnel du CCHST s'engagent à suivre les priorités stratégiques du Conseil pour le Centre en veillant à ce que le CCHST assure :

- A. un service de renseignements confidentiel sur l'hygiène et la sécurité au travail à l'intention des Canadiens;
- B. des produits et services payants mais économiques sur l'hygiène et la sécurité en milieu de travail offerts sous différentes formes, notamment :
 - disque optique compact (CD-ROM)
 - services d'information automatisés facilement accessibles
 - publications et guides
 - formation
 - adhésions;
- C. une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité au travail;
- D. un centre national où les 14 gouvernements canadiens peuvent collaborer en matière d'hygiène et de sécurité au travail et qui représente le Canada comme organisme international (p. ex., Organisation mondiale de la santé, Centre international d'information de sécurité et d'hygiène du travail);
- E. un référentiel national sur l'hygiène et la sécurité du travail.

Secteur d'activité, unités de service, structure organisationnelle et planificatin des ressources

Secteur d'activité : Le CCHST est un institut national qui sert à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Le Centre est indépendant des autres organismes fédéraux et provinciaux et il est doté d'un conseil des gouverneurs tripartite (travailleurs, employeurs, gouvernements) afin de veiller à ce que les informations, les études et les analyses destinées aux Canadiens et à leur lieu de travail soient intelligibles et impartiales. La diffusion de cette information aux clients se fait au moyen d'un service téléphonique sans frais ou sur une base payante en utilisant les plus récentes technologies de communication et d'impression électronique. Le Centre recueille les renseignements en provenance de nombreuses organisations canadiennes et internationales de santé et de sécurité au travail, mettant ainsi à la disposition des Canadiens l'information la plus complète, récente et fiable. Après avoir été analysée et réorganisée sous forme de produits, services et solutions, cette information est diffusée partout au Canada et dans plus de 60 pays.

Structure organisationnelle : Le CCHST relève du ministre fédéral du Travail. Les membres du Conseil des gouverneurs ne sont pas rémunérés et exercent leurs fonctions respectives partout au Canada. La présidence du Conseil est un poste non rémunéré qui est occupé à l'heure actuelle par le sous-ministre adjoint fédéral, Travail. Le Président et administrateur en chef dirige le CCHST à partir de Hamilton (Ontario). Le CCHST fait le pont entre ses objectifs et ses priorités stratégiques par le biais d'un ensemble d'unités de service.

Régie : Le Centre est régi par un Conseil des gouverneurs tripartite composé d'un président et de gouverneurs représentant les gouvernements canadiens (fédéral, provinciaux, territoriaux), les employeurs et les travailleurs. Quatre gouverneurs représentent les travailleurs, quatre autres représentent les employeurs et douze gouverneurs au plus représentent les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le président représente le gouvernement fédéral. Tous les membres du Conseil sont nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil se réunit trois fois par année pour discuter des politiques et des priorités, pour examiner l'état d'avancement des travaux et pour approuver les principes directeurs.

Direction : Le Centre est dirigé par son Président et administrateur en chef, qui guide les activités du CCHST et s'assure que l'information sur l'hygiène et la sécurité au travail est mise à la disposition des Canadiens sous une forme pratique et largement accessible afin de promouvoir leur droit fondamental à un milieu de travail sain et sécuritaire.

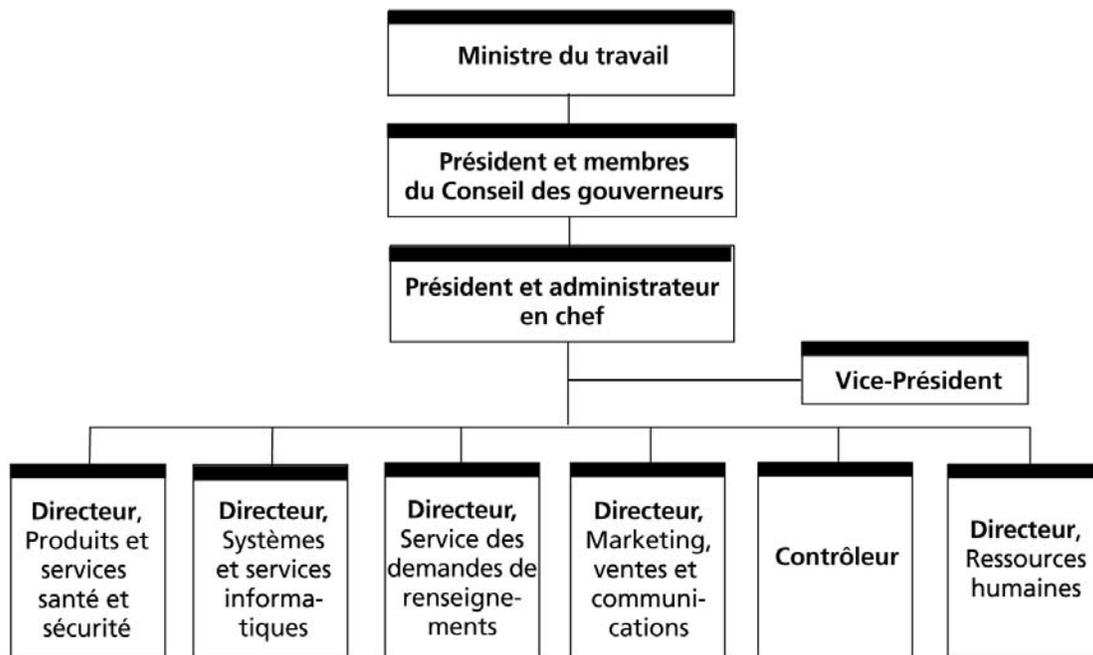
Unités de service : La Haute direction gère les activités du CCHST, notamment finances, installations, ressources humaines et partenariats.

Le Service des demandes de renseignements répond gratuitement aux questions que lui posent les Canadiens sur l'hygiène et la sécurité du travail.

L'unité Produits et services santé sécurité fournit des produits et services santé sécurité aux entreprises, aux organisations de travailleurs, aux gouvernements et aux professionnels de la santé.

L'unité Systèmes et services informatiques fournit la structure technique et les services de soutien pour la production et la promotion des produits mis au point.

Le service du marketing, des ventes et des communications assure la promotion, les communications et le service à la clientèle pour les produits et services du CCHST.



Section VI : Renseignements supplémentaires

A. Contacts pour plus de renseignements

Pour plus de renseignements sur ce document ou sur tout produit ou service offert par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez contacter :

CCHST

250 est, rue Main

Hamilton (Ontario) L8N 1H6

Tél. : (905) 572-2981

1 800 668-4284 (Canada et É.-U.)

Télec. : 905-572-2206

www.cchst.ca

- S Len Hong
Président et administrateur en chef
(905) 572-2981, poste 4433
hongl@ccohs.ca
- P K Abeytung
Vice-président et directeur général
(905) 572-2981, poste 4537
abey@ccohs.ca
- Bonnie Easterbrook
Contrôleuse
(905) 572-2981, poste 4401
bonniee@ccohs.ca
- Anne Gravereaux
Directrice, Produits et services santé et sécurité
(905) 572-2981, poste 4487
anneg@ccohs.ca
- Roger Cockerline
Directeur, Service des demandes de renseignements
(905) 572-2981, poste 4523
rogerc@ccohs.ca
- Eleanor Irwin
Directrice, Ventes, Marketing et Communications
(905) 572-2981, poste 4408
eleanori@ccohs.ca
- David Brophy
Directeur, Systèmes et services informatiques
(905) 572-2981, poste 4498
davidb@ccohs.ca
- Louise Henderson
Directrice, Ressources humaines
(905) 572-2981, poste 4404
louiseh@ccohs.ca

B. Loi applicable et nom du ministère responsable

Le ministre fédéral du Travail est seul responsable de la loi suivante devant le Parlement :

Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail R.S., 1985, c. C-13

C. Liste des rapports législatifs et ministériels

- Rapport annuel au Parlement par le Conseil des gouverneurs du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – 2000-2001
- Rapport sur les plans et les priorités – 2000-2001

Ces rapports figurent à l'adresse suivante : *<http://www.ccohs.ca>*.